

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Erfane CHOUIKHA, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Abdelmajid MAUCHE, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Béatrice LAMBINET, Brigitte ZERRES

Procurations : Alain PIERRET à Fatiha ADDA, François GROSDIDIER à Férit BURHAN, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ

Membres absents excusés : Nathalie JACOB, Alain PIERRET, François GROSDIDIER, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN

Membres absents : Amanda ADAM, Adil TYANE, Chloé MARTINEZ, Louisa BENZAID

**Point info n°1 – Décision prise dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

Convocation expédiée et affichée le : 1 ^{er} mars 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 0
33	24	3	pour : 0 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2017 (point n°4) donnant délégation au maire,

M. le Maire avise le Conseil Municipal qu'il a décidé,

Par décision n°2019/D004

- d'annuler la décision **n°2019/D003** en date du 14 janvier 2019, prise dans le cadre d'une ouverture de crédit auprès de la Banque Postale, dont les caractéristiques de la ligne de trésorerie étaient incomplètes,
- de contracter pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 2 000 000.00 euros auprès de la Banque Postale dans les conditions suivantes :

Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	2 000 000.00 EUR

Département de la Moselle - Arrondissement de Metz-Campagne - VILLE DE WOIPPY
Séance du 7 mars 2019

Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 0.42 % l'an
Base de calcul	Exact/360
Taux Effectif Global (TEG)	0.48 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	le 24 Janvier 2019
Date d'échéance du contrat	le 23 Janvier 2020
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 000.00 EUR payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.05 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

- de signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Banque Postale,
- qu'il pourra procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190308-DCMinfo1-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2019
Publication : 12/03/2019

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 8 mars 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH